

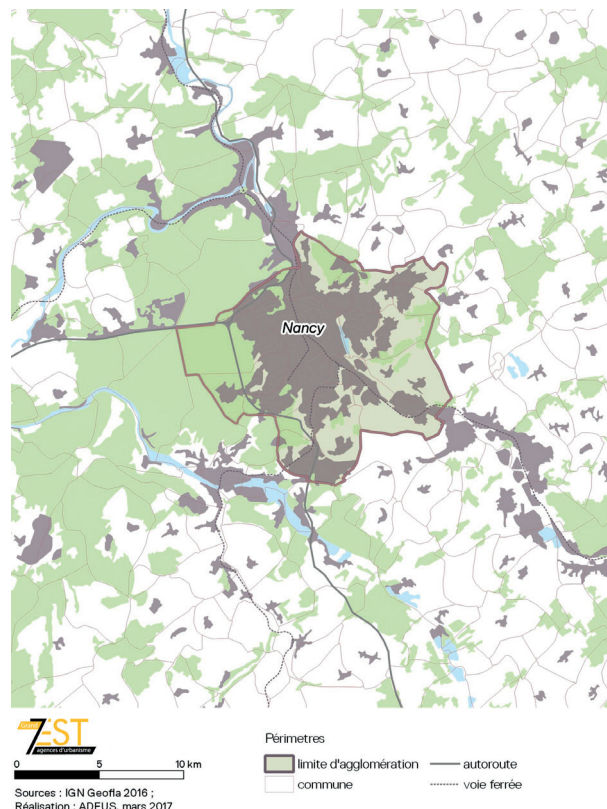
Métropole du Grand Nancy

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 1959 : création du district de l'agglomération nancéienne
- 1996 : transformation du district en Communauté urbaine
- 1^{er} juillet 2016 : transformation de la Communauté urbaine en métropole
- Président : André Rossinot depuis 2001

	Population (2013)	Nombre de communes (2017)	Superficie (km ²)
Métropole du Grand Nancy	254 074	20	142
Aire urbaine	432 788	285	2 350
SCoTSud54	561 039	437	3 838



COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Les compétences sont conformes à l'article 4 du décret n° 2016-490 du 20 avril 2016 portant création de la métropole dénommée « Métropole du Grand Nancy », la métropole du Grand Nancy exerce les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;
- en matière d'aménagement de l'espace métropolitain ;
- en matière de politique locale de l'habitat ;
- en matière de politique de la ville ;
- en matière de gestion des services d'intérêt collectif ;
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
- ainsi que les compétences suivantes : éclairage public ; actions d'animation et de promotion des technologies de l'information et de la communication, à l'exception de celles principalement destinées aux utilisateurs d'une commune ; thermalisme, activités et produits en découlant ; soutien sous forme de subventions aux clubs sportifs professionnels ou aux associations sportives formant des joueurs professionnels ; création et gestion d'une fourrière automobile d'agglomération ; capture d'animaux errants et activité de fourrière, gestion d'un chenil-chatterie destiné à accueillir les animaux en pension.

Il est à noter que la Métropole du Grand Nancy est la plus intégrée des métropoles et communautés urbaines françaises, avec un coefficient d'intégration fiscale de 61 %.

En application de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le département de Meurthe-et-Moselle et la Métropole du Grand Nancy ont choisi de transférer, outre la voirie départementale sur le territoire métropolitain, transfert de droit :

- les compétences relatives au « tourisme en application du chapitre II du titre III du livre 1^{er} du Code du Tourisme, à la culture et à la construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport ».
- la compétence « aide aux jeunes en difficulté », en application des articles L.263-3 et L.263-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), à travers le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Et de déléguer pour une durée de deux ans avant transfert au 01/01/2019 :

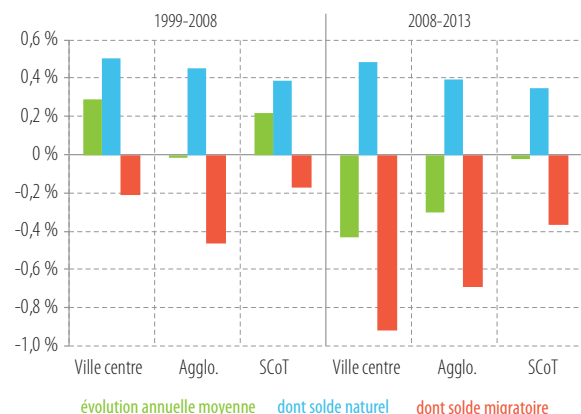
- « l'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement » et au-delà de cette date, l'ensemble des missions relatives à la mise en œuvre du droit au logement.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

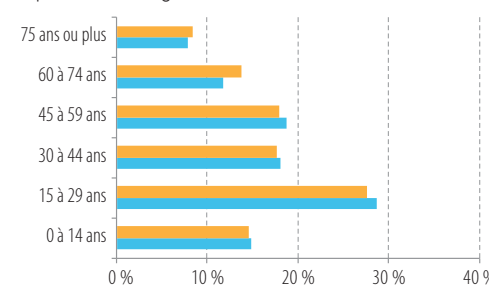
Une croissance ralentie par un solde migratoire négatif.

source : INSEE



Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges

en 2008 et en 2013. Une part des jeunes et jeunes actifs encore importante malgré une tendance au vieillissement. [source : INSEE]

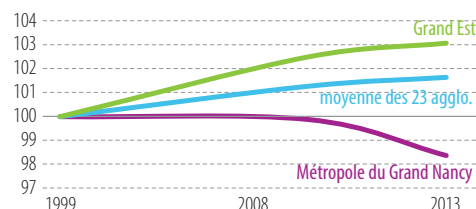


Pour la première fois, la Métropole du Grand Nancy, l'aire urbaine et le SCoTud54 voient leur population baisser entre 2008 et 2013. Avec 254 074 habitants en 2013, la population du Grand Nancy recule en effet de 3 885 personnes en 5 ans (-1,5 %). Cette diminution touche à la fois la ville de Nancy (-2,2 %) qui était pourtant dans une phase de regain démographique depuis 1982, et le reste de l'agglomération (-1,1 %) qui atteint son plus bas niveau depuis les années 1980. Conséquence de cette baisse démographique, les reports résidentiels vers le bassin de vie s'essouffent (le Sud54 enregistre ainsi, et pour la première fois depuis 1968, un repli de sa population égal à -0,1 %). Cette baisse démographique tient à un affaiblissement constant du solde naturel. Moteur historique de l'accroissement démographique sur le Grand Nancy, ce dernier ne suffit désormais plus à compenser le solde migratoire, déficitaire depuis 1975.

Dans une région marquée par le vieillissement, le territoire se distingue par la jeunesse de sa population et la présence de nombreux étudiants (un habitant sur six). Cependant, si aujourd'hui les moins de 20 ans et les plus de 60 ans représentent respectivement 22 % de la population de la Métropole, cet équilibre générationnel tend à évoluer. La part des moins de 30 ans tend en effet à diminuer, le nombre d'enfants de moins de 14 ans ayant fortement reculé (-15 % en 13 ans) impactant la démographie scolaire dans la quasi-totalité des communes. En outre, avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom, le vieillissement est appelé à s'accélérer. En 2030, la part des plus de 75 ans aura ainsi quasi doublé et représentera 15 % de la population.

Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

	Métropole du Grand Nancy	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	25 635 €	+ 12 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	51 %	+7 %	55 %

source : DGI

	Métropole du Grand Nancy	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	10,3 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,48	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Avec un revenu moyen par foyer fiscal de 25 635 € par an en 2014, la métropole du Grand Nancy se situe dans la moyenne des Agglomérations du Grand Est. Il a augmenté de 12 % entre 2006 et 2014, mais dans une proportion moindre qu'à l'échelle de l'ensemble des 23 intercommunalités (+18 %).

La part de la population couverte par le RSA est supérieure à la moyenne des agglomérations du Grand Est, avec 10,3 %.

Ceci s'explique par le fait qu'une métropole attire les revenus les plus élevés et les plus faibles.

L'IDH4 présente quant à lui une moyenne de 0,48, très proche de la médiane des 23 agglomérations de référence (0,49). Il reste toutefois le plus élevé des métropoles du Grand Est, notamment grâce à un indice d'instruction-diplôme élevé (0,72).

HABITAT ET CONSTRUCTION

Après la crise, une production qui s'est stabilisée à 1 100 logements et qui permet de répondre aux besoins

Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

Métropole du Grand Nancy	
Moyenne 2005-2009	1 108
Moyenne 2010-2014	996
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
Métropole du Grand Nancy	9,4 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Sur les dix dernières années, une moyenne d'un peu moins de 1 100 logements est produite chaque année avec des variations selon la conjoncture (notamment la période de 2008/2009 caractérisée par une forte crise ayant engendré une baisse importante de la production en France).

Le taux de vacance de la métropole du Grand Nancy de 9,2% est légèrement supérieur à la moyenne du Grand Est qui est de 8,4. Ce phénomène est concentré dans le parc locatif privé et en particulier dans la ville centre de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy, s'expliquant par une majorité de logements anciens (avant 1946) et de petites tailles.

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Évolution de la vacance

sources : INSEE, Sit@del2

Métropole du Grand Nancy		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
7,5 %	9,2 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CC Moselle et Madon	5 %	Métropole du Grand Paris	7 %
CA d'Epinal	5 %	CC du Bassin de Pompey	6 %
Métropole du Grand Paris	4,5 %	CC Pays du Sel et du Vermois	5,5 %
CA Metz Métropole	4 %	CC Moselle et Madon	5 %
CC du Bassin de Pompey	4 %	CA Metz Métropole	5 %
CC Terres Toulouses	3 %	CC Terres Toulouses	4 %
CC Pays du Sel et du Vermois	3 %	Eurométropole de Strasbourg	3 %
CC Bassin de Pont-à-Mousson	2 %	CA d'Epinal	3 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
Métropole du Grand Nancy	60 %	Métropole du Grand Nancy	81 %
CC du Bassin de Pompey	5,5 %	CC du Bassin de Pompey	3 %
CC Moselle et Madon	5 %	CC Terres Toulouses	2,5 %
CC Pays du Sel et du Vermois	4,5 %	CA Metz Métropole	2 %
CC Terres Toulouses	4 %	CC Moselle et Madon	2 %
CC Territoire de Lunéville Baccarat	2,5 %	CC Pays du Sel et du Vermois	1 %
CC Bassin de Pont-à-Mousson	2 %	CC Bassin Pont-à-Mousson	1 %

La métropole du Grand Nancy est un des premiers pôles économiques de la région Grand Est avec 12 300 établissements et 135 340 emplois en 2013. La métropole est le cœur d'une zone d'emploi de plus de 500 000 habitants. 79 677 de ces emplois sont occupés par des habitants de la métropole et donc 55 663 le sont par des personnes résidant à l'extérieur.

Les principaux territoires avec lesquels les échanges migratoires résidentiels ont lieu sont localisés en périphérie de la métropole (pôles urbains d'équilibre de Pompey, Moselle et Madon, Sel et Vermois et les agglomérations relais de Pont-à-Mousson et Toul). A noter la part importante des échanges entre la métropole du Grand Nancy et celle du Grand Paris.

Quant aux migrations domicile – travail, elles sont également marquées par les échanges avec les territoires périphériques : à titre d'exemple, 2 974 actifs (5,5 %) résidants sur le territoire du Grand Nancy occupent un emploi localisé dans le Bassin de Pompey. A contrario, 7 493 actifs (3 %) résidants sur le territoire du Bassin de Pompey occupent un emploi localisé dans le Grand Nancy.

Avec un taux de 81 %, la métropole du Grand Nancy présente une forte part d'actifs occupés travaillant et vivant sur son territoire, supérieure aux autres agglomérations du Grand Est.

Les migrations résidentielles et domicile – travail sont l'illustration de la place de la métropole du Grand Nancy comme pôle d'emplois au sein du Sud54. Elles sont le résultat combiné d'un développement de l'emploi et d'une déconnexion de plus en plus importante des lieux de résidence et pôles d'activités.

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA Portes de France Thionville	Moyenne des 23 agglomérations
81 %	76 %

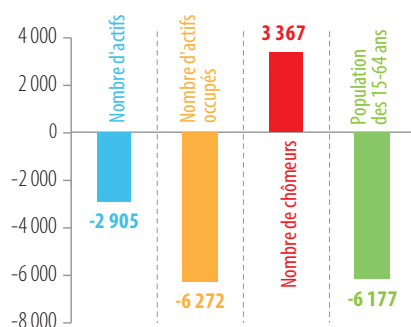
LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Après avoir subi la crise moins durement, la métropole tarde à retrouver sa dynamique d'emplois

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Métropole du Grand Nancy	66,1 %	57,7 %	12,6 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	Métropole du Grand Nancy	66,8 %	56,2 %	15,8 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



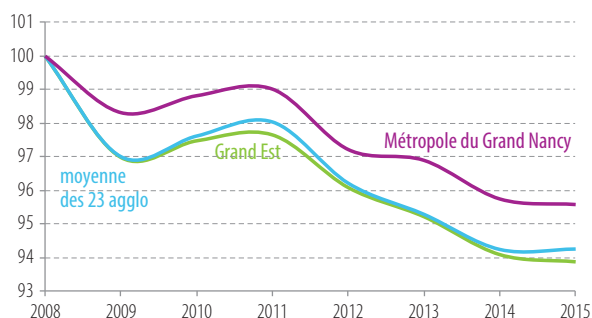
Entre 2008 et 2013, le taux de chômage a augmenté de plus de 3 points au sein de la métropole du Grand Nancy et dépasse très légèrement la moyenne des 23 intercommunalités en 2013. Les hommes de 25 à 49 ans sont la catégorie de population principalement concernée par la recherche d'un emploi (37 % des chômeurs).

Le contexte économique national difficile explique en partie cette hausse. De plus, en raison d'un nombre important d'étudiants, le taux d'activité de la métropole du Grand Nancy (66,8 %) est plus faible que celui des 23 intercommunalités (70,7 %).

La métropole est aussi caractérisée par une forte représentativité de l'économie présentielle, notamment due au poids des secteurs de la santé et des administrations très bien représentées dans le tissu économique. L'emploi présentiel représente 75 % des emplois en 2013. Le développement économique de la métropole a jusqu'ici été soutenu par la croissance de l'emploi présentiel et par la forte proportion d'emplois publics (1/3 des emplois). Si cette spécificité l'a rendue moins sensible aux aléas de la conjoncture, cette croissance rencontre aujourd'hui ses limites dans une crise économique durable, avec de fortes contraintes budgétaires du secteur public, des recettes fiscales limitées et un contexte démographique en léger repli. L'économie productive, diversifiée mais sans spécialisation marquante, se maintient et reste à un niveau inférieur à celui de la région Grand Est.

Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

source : ACOSS



Part de l'emploi présentiel

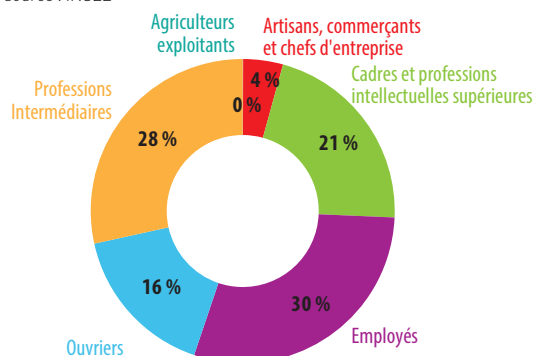
source : INSEE

	Métropole du Grand Nancy	Moyenne des 23 agglomérations
2008	62 %	67,4 %
2013	64 %	68,7 %

Un niveau de qualification de la population élevé, soutenu par la fonction de métropole

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



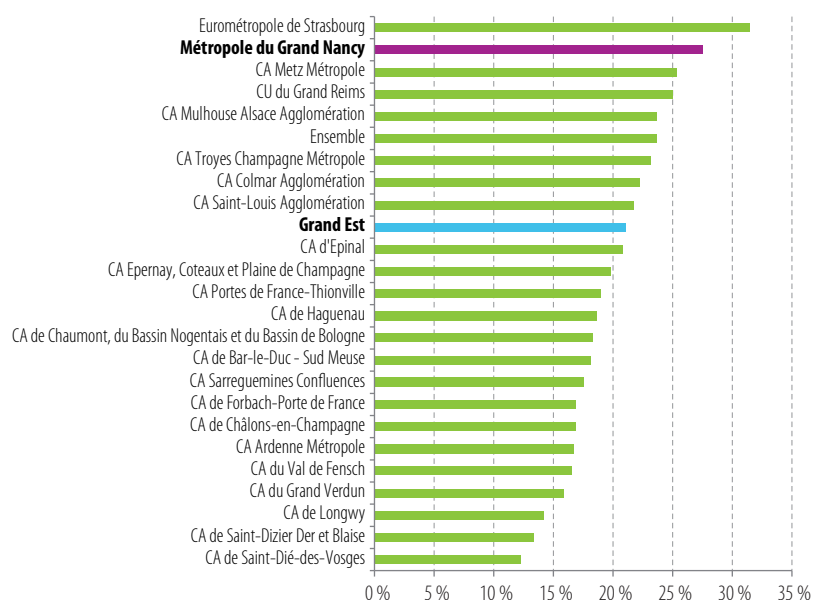
La métropole du Grand Nancy se distingue par la part de l'emploi métropolitain supérieur (27,5 %), supérieure à la moyenne des 23 intercommunalités étudiées (23,7 %). En légère hausse depuis 2008 (+0,5 %), ces emplois décisionnels ou hautement qualifiés témoignent du rôle moteur joué par la métropole dans le développement économique du Sud Lorraine.

La majorité des EMS sont concentrés dans les fonctions de gestion (41 %) et de conception – recherche (23 %).

Le niveau de qualification de la population est élevé.

La part des employés est dans la moyenne alors que celle des ouvriers y est nettement inférieure (de 9 %) à celle de la région Grand Est.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013 - source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- Projet d'agglomération (2011)
- Projet métropolitain en cours (3 livrets et rapport final de la mission de préfiguration Acadie disponibles)
- SCoTSud54 approuvé en décembre 2013
- PLU intercommunal habitat déplacement (PLUi HD) en cours d'élaboration
- Secteur sauvegardé de Nancy en cours de révision et extension
- PLH 2011-2016 en cours de modification (prorogation en attente de l'approbation du PLUi HD)
- PDU approuvé en 2006 en cours de révision (PLUi HD)
- PCAET (révision programmée en 2018)

- Stratégie de développement économique adopté en décembre 2015
- Stratégie de développement commercial adoptée en janvier 2017
- Stratégie touristique à l'échelle du Sud54 en cours d'élaboration
- Stratégie pour l'attractivité territoriale / marketing en cours d'élaboration
- Pacte Etat-Métropole signé en décembre 2016
- Convention avec la Caisse des dépôts signée en avril 2016
- Contrat territoires solidaires (CTS) avec le Département de Meurthe et Moselle (adoption fin mars 2017)
- Contrat de ville 2015-2020 signé en décembre 2015
- Plan de cohésion sociale et territoriale (décembre 2015)
- Demande de la labellisation Ecoquartier en cours

Quelle est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est votre vision de la place de la métropole du Grand Nancy dans le Grand Est ? Sur quelle(s) alliance(s) vous projetez-vous ?

La métropole du Grand Nancy s'inscrit dans un territoire de passage, à l'articulation des dynamiques de l'espace rhénan, du bassin parisien et de l'Europe centrale. En position de carrefour, à la croisée de deux eurocorridors, la métropole du Grand Nancy bénéficie d'un réseau de transport développé, où flux européens, régionaux et locaux se superposent. Elle peut également s'appuyer sur sa proximité avec la Moselle canalisée, une voie navigable d'envergure européenne directement connectée aux grands ports de l'Europe du Nord. Elle est desservie par le TGV Est depuis 2007.

La métropole du Grand Nancy n'est pas directement impactée par les effets frontaliers mais par ses fonctions métropolitaines, elle bénéficie de connections actuelles et à développer avec les métropoles environnantes (Luxembourg, Bâle, Paris, etc.).

Ces fonctions métropolitaines de commandement et d'excellence dans différents domaines rayonnent à diverses échelles et lui assurent son attractivité pour devenir une métropole d'équilibre dans la région Grand Est en complémentarité avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Elle construit des alliances à différentes échelles :

- son rang métropolitain l'a conduite à avoir une relation privilégiée avec le Sud54 et le Sud lorrain comme espace de concertation des stratégies de territoires.

Le Grand Nancy et les 12 autres intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle ont pris l'initiative, avec le concours de l'État et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de se doter, à l'horizon mi-2017, d'un outil spécifique de développement des coopérations et solidarités entre les territoires, par la transformation du syndicat mixte de SCoT en Pôle métropolitain, multi thématique et opérationnel. 94 % des flux de mobilité sont en effet internes à ce territoire et 99 % des actifs ont un emploi à l'intérieur de ce dernier : le Sud Meurthe-et-Moselle constitue la bonne échelle pour appréhender les interdépendances territoriales et gagner en efficience publique. C'est dans ce cadre institutionnel que se développeront à l'avenir des coopérations concrètes sur une série de thématiques d'ores et déjà identifiées : mobilités, numérique, environnement, économie et emploi, tourisme, aménagement du territoire, etc. ;

- elle vise des alliances en termes de réseau, plus particulièrement avec le pôle métropolitain du sillon lorrain (Epinal, Nancy, Metz, Thionville) et le réseau des métropoles du Grand Est et au-delà ;
- elle s'engage également à entretenir le dialogue avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux et le Parc Naturel Régional de Lorraine.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique ? Offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire, etc.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la métropole du Grand Nancy entend affirmer son poids et son rôle économique au sein de la nouvelle région et de l'espace de la Grande région. Elle souhaite s'affirmer en tant que métropole entreprenante, innovante, compétitive et solidaire.

Elle se fixe pour objectifs principaux de favoriser la préservation et le développement de l'emploi, et d'inscrire l'activité économique dans les enjeux du défi écologique.

A cette fin, la métropole souhaite décliner son action sur la base de quatre priorités stratégiques :

Développer un écosystème propice pour les entreprises

- Favoriser la création d'entreprises : accompagner les créateurs pour permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions et de jeter les bases d'un succès entrepreneurial.
- Faciliter l'implantation et le développement d'entreprises : constituer une offre économique territoriale en phase avec l'évolution des marchés, développer et organiser les conditions de la croissance des entreprises, promouvoir l'offre territoriale et attirer des entreprises.

Développer et valoriser les filières stratégiques du territoire

Pour densifier et renouveler le tissu économique, la métropole du Grand Nancy entend :

- Conforter les secteurs d'activités historiques et accompagner leur mutation.
- Initier et accompagner la structuration des filières d'avenir à fort potentiel (matériaux, procédés et énergie, économie numérique, santé/ingénierie de la santé, industries créatives et culturelles).

Favoriser l'innovation

Le Grand Nancy, dans sa stratégie métropolitaine, soutient d'une part le développement de son écosystème d'innovation, innovation globale, qu'elle soit technologique, sociale ou sociétale, et d'autre part la capacité du territoire à générer des activités conjuguant plusieurs savoirs : art, design, technologies hybrides, etc.

L'agglomération nancéenne possède, en matière d'innovation, une compétence spécifique et historique. Elle détient un héritage particulier directement issu de son histoire économique et industrielle caractérisée par des liens profonds et intimes noués entre les entreprises, les grandes écoles, l'Université et la création artistique.

De la création des grandes écoles d'ingénieurs par l'industrie, en passant par l'École de Nancy – qui a su allier Art et Industrie pour mettre en place les premières grandes séries d'objets et de mobilier ou encore des projets de décoration intérieure et d'architecture (jusqu'à ARTEM) l'alliance art, technologie et management associant trois grandes écoles – la Métropole du Grand Nancy promeut une innovation collaborative appuyée sur une forte compétence en ingénierie systémique. Sur son territoire s'épanouissent de nombreux domaines d'excellence reconnus à l'international.

Il en va ainsi du domaine des matériaux, des procédés et des géosciences ; de l'ingénierie en santé ; du numérique (métropole French Tech avec le sillon lorrain) ; le design...

C'est cette capacité à développer une ingénierie systémique qui doit conforter une dynamique innovante, dont le principal lieu d'épanouissement sera le Technopôle Henri Poincaré, incluant le plateau de Brabois, le val de Villers, le site des Aiguillettes et ARTEM.

- Veiller au maintien du potentiel de recherche pour relever le défi de l'innovation : veiller au renforcement global et la coordination du système local de l'innovation, poursuivre la politique de soutien prioritaire à destination des laboratoires d'excellence relevant des filières stratégiques et en émergences, favoriser l'expérimentation...

Développer et conforter les réseaux territoriaux d'entreprises

- Placer les réseaux d'entreprises en situation de co-construction et de co-responsabilité.
- Développer des collaborations entre réseaux et associations.
- Renforcer le maillage du territoire par la création d'une ATP (1 association, 1 territoire, 1 projet) en cœur d'agglomération.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Habitat, transports, grands équipements, environnement...

La politique de l'habitat de la métropole du Grand Nancy repose sur quatre orientations :

- améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser leur parcours résidentiel (renforcement de l'accession abordable avec des logements toute gamme) ;
- mettre en place une économie durable de l'habitat (requalification du parc privé en voie de fragilisation, lutte contre l'habitat indigne et la vacance) ;
- favoriser les équilibres résidentiels ;
- renforcer les outils de gouvernance de la politique habitat.

Les tendances observées de la démographie et de l'économie locale et régionale imposent un défi majeur pour la Métropole du Grand Nancy : le renforcement de son attractivité afin de renouer avec une dynamique positive de l'emploi et de la population. La politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est un levier capital de ce défi, pour assurer au mieux la mobilisation de la ressource que constitue le territoire de la Métropole, et pour favoriser les effets d'entraînement attendus de la croissance sur la vie sociale, culturelle et éducative locale.

Relever le défi de l'attractivité consiste, dans une période de forte concurrence des territoires à l'échelle nationale, française et européenne, à mobiliser au mieux les ressources et les atouts locaux pour motiver l'arrivée sur notre territoire des moteurs essentiels à toute dynamique territoriale.

La métropole du Grand Nancy développe ainsi des logiques d'aménagement du territoire de proximité et/ou de fonctions métropolitaines qui participent à l'attractivité résidentielle dans les domaines des mobilités/déplacements, de l'éducation, de la santé, des sports et loisirs, du commerce, etc.

Le Grand Nancy appuie donc son développement territorial par l'organisation de six territoires à enjeux qui donne lieu à de grands projets urbains :

- le **Technopole Henri Poincaré** : allant du plateau de Brabois à Artem, il permet de créer des synergies entre l'université, le monde de l'entreprise, de la recherche, et la métropole ;
- l'**écoquartier Nancy Grand Cœur** : il a pour spécificité de se développer sur l'ensemble du quartier de la gare de Nancy, mais il concerne l'ensemble du Grand Nancy et son bassin de vie, notamment par sa fonction de première porte d'entrée sur l'agglomération et au regard des enjeux qui s'y rapportent ;
- les **Rives de Meurthe** : ce quartier d'affaire de 300 ha représente une des plus importantes opérations de reconquête urbaine lancée au milieu des années 1980.

Le développement de ce quartier se poursuit notamment à travers :

- le thème des mobilités et l'engagement opérationnel de la déviation de Malzéville avec le lancement de la concertation et des premiers travaux pour la fin 2016, et une démarche partenariale public-privé pour la réalisation de la voie de la Meurthe,

- le développement du pôle d'excellence en génie urbain, le Technopole Renaissance,
- la valorisation de la Meurthe.

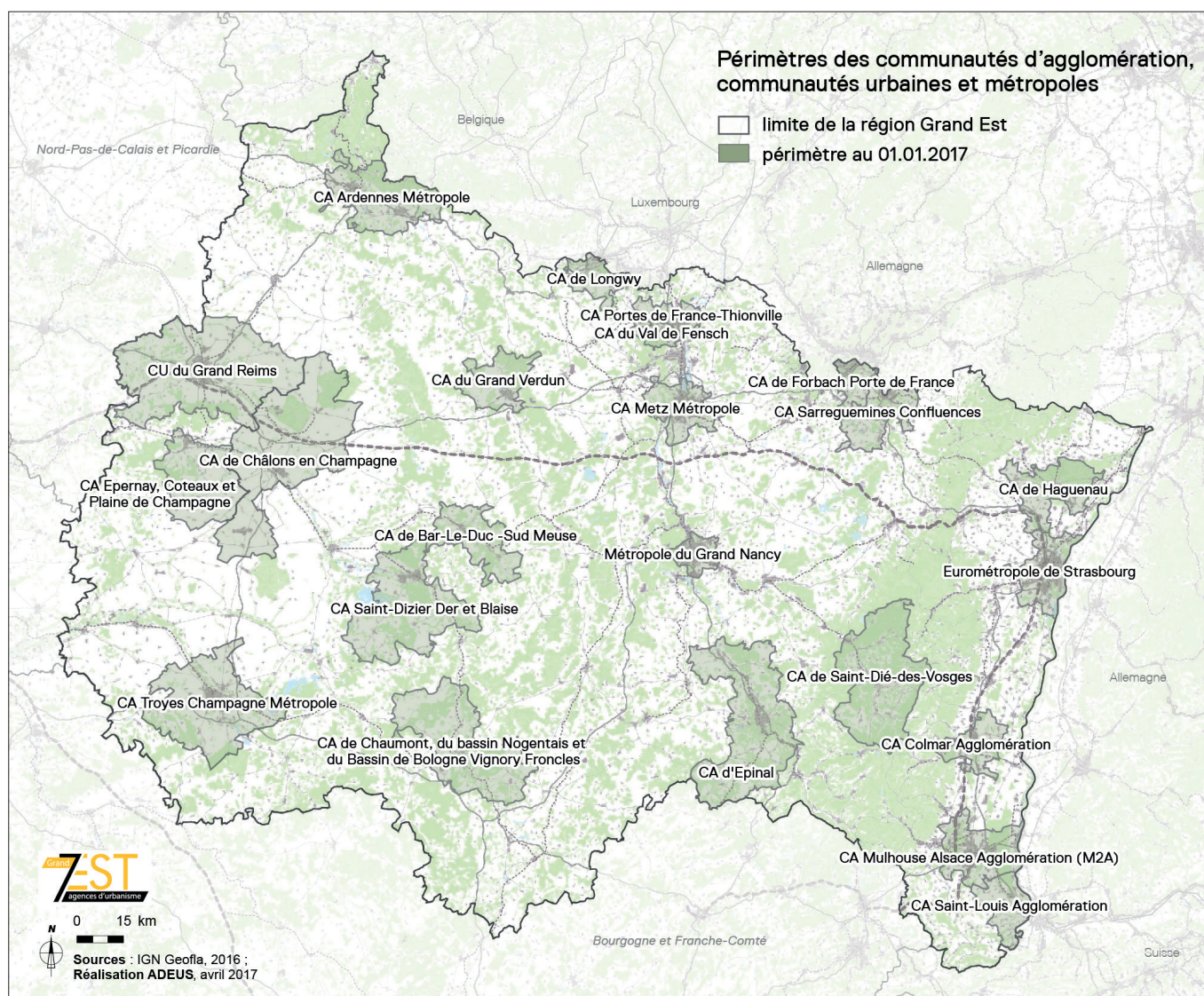
- les **Plaines Rive Droite** : ce grand territoire constitue aujourd'hui, au regard de son potentiel foncier, le principal espace de développement de la Métropole –plus de 200 hectares– et représente de par ses usages, un espace de transition entre secteurs urbains et ruraux. En 2016, le travail engagé sur ce territoire s'est concentré sur les enjeux urbains et économiques notamment sur la restructuration et l'articulation commerciale entre Cœur Plaines Rive Droite et Plaines Flageul.
- le **secteur Sud-Est** : l'une des plus importantes zones économiques et commerciales de l'agglomération avec le secteur Frocourt-Porte Sud et le Dynapôle. Des réflexions sont menées actuellement sur le développement de l'usage ferroviaire sur cette zone, dans des logiques de déplacements urbains et d'intermodalité, et de renforcement des polarités urbaines autour des gares ;
- l'**écoquartier Plateau de Haye** : ce territoire situé à la charnière entre la forêt de Haye et l'agglomération de Nancy, et inscrit dans la démarche ÉcoQuartier, est l'un des projets de rénovation urbaine les plus ambitieux. En cohérence avec l'élaboration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, un travail a été mené cette année sur les enjeux de l'ouverture de territoire sur son environnement urbain et forestier afin de confirmer ainsi la démarche «La ville de la forêt».

De nouveaux projets urbains se développent ainsi sur l'ensemble de la métropole :

- aménagement de nouveaux quartiers (Nancy Grand Cœur, Rives de Meurthe, Plateau de Haye, etc.) ;
- nouvelles infrastructures routières et ferroviaires (aménagement de nouvelles haltes ferroviaires, restructuration et renouvellement de la Ligne 1, création de nouveaux parcs relais, aménagement de nouvelles voies de desserte : déviation de Malzéville, Boulevard Urbain Meurthe canal, etc.) ;
- création, restructuration et/ou modernisation :
 - des grandes fonctions stratégiques qui donnent lieu à des projets de renouvellement urbain (CHU, Université, etc.),
 - et de grands équipements métropolitains (Grand Nancy Thermal, Zénith, Parc des Expos, Palais des Ducs de Lorraine, etc.) ;
- aménagement numérique du territoire ;
- organisation de manifestations économiques (forum mondial des matériaux, etc.) ;
- organisation de grands événements culturels et sportifs (Nancy Jazz Pulsations, Livre sur la Place, Fête de la Saint-Nicolas, Meeting Stanislas, meeting international de natation, etc.) ;
- aménagement de grands espaces de loisirs (rénovation du Parc de Haye, aménagement d'une base nautique, etc.) ;
- préservation et valorisation de la trame paysagère et environnementale ;
- etc.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

- Une aide à la création d'une identité régionale, d'un sentiment d'appartenance, d'une communauté de destin... dans l'intérêt de l'attractivité de la région Grand Est et, plus particulièrement de la métropole du Grand Nancy ;
- une vision de l'armature territoriale et des équilibres territoriaux ;
- une stratégie d'amélioration des grandes infrastructures de transport la traversant (armature) : flux physiques et numériques ;
- une prise en compte des phénomènes et stratégies transfrontalières ;
- une cohérence avec le SRDEII ;
- ne pas être un seul document de planification, d'organisation spatiale mais aussi être un document opérationnel dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils opérationnels, à commencer par ceux dont la Région se dotera (régimes d'aides, critères d'intervention), un établissement public foncier sous condition élargi au Grand Est... ;
- un espace de dialogue, d'échanges à l'échelle de la région Grand Est.



Les « 23 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

BRADDET
Agence de développement durable • Qualité des territoires

Grand Z-EST
agences d'urbanisme

**AGENCE RÉGION DE
D'URBANISME**
Développement & Prospective

agape
LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

SCALEN
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES
NANCY SUD LORRAINE

AUDC
Agence d'urbanisme et de
développement des agglomérations
et du pays de Châlons-en-Champagne

aurm
agence d'urbanisme de
la région mulhousienne

ADEUS
Agence
de développement
et d'urbanisme
de l'agglomération
Strasbourg

Mars 2017

Analyse et rédaction : **Alexandra Poidevin**, SCALEN
Traitement statistique : **Marie Charlotte Devin**, AGURAM
Cartographie : **Fanny Chailloux**, ADEUS
Mise en page : **ADEUS**